Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE 2021 041

Décision modificative n° 2 sur le budget primitif 2021 - Programme 122

L'an deux mille vingt-et-un et le trente septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à La Malène, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

<u>Étaient présents</u>: Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Alain DELMAS, Régine DOUSSIÈRE, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Régis VALGALIER par Irène LEBEAU

<u>Secrétaire de séance</u> : Gilbert FAUCHER <u>Date de convocation</u> : 21 septembre 2021

Délégués du comité syndical					
En exercice : 23	Présents : 16	Présents : 16 Pouvoirs : 1			
Résultat du vote					
Pour: 17	Contre: 0	Abstention: 0			

Le Président expose au comité syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, programme 122 « réductions de la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics », action 5.1 du PAPI d'intention sont insuffisants, en raison d'une mise en œuvre plus conséquence de l'action qu'initialement prévue pour 2021.

Considérant l'enveloppe globale de l'action d'un montant de 123 000 € TTC, financée à 70% du TTC par des subventions publiques.

Considérant le réajustement de l'opération 1.7 du PAPI d'intention – étude ruissellement (programme 121), conformément à la délibération DE2021 0014, et l'absence de dépenses sur cette action.

Considérant la fin de l'opération 5.2 du PAPI d'intention – réduction vulnérabilité entreprises (programme 117), et le non-engagement de la totalité des dépenses.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES
2031	Prog 121 - Etude ruissellement – Frais d'étude	-24 000	
13151	Prog 121 - Etude ruissellement – Subv transf. GFP de		-24 000
	rattachement		
2031	Prog 117 - Réduction vulnérabilité entreprises - Frais d'étude	-14 000	
13151	Prog 117 - Réduction vulnérabilité entreprises - Subv transf. GFP		-14 000
	de rattachement		

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 30/09/2021
048-200080547-20210930-DE_2021_041-DE

2031	Prog 122 - Réduction vulnérabilité habitations et bâtiments publics	38 000	
	- Frais d'étude		
13151	Prog 122 - Réduction vulnérabilité habitations et bâtiments publics		38 000
	- Subv transf. GFP de rattachement		
	TOTAL:	0.00	0.00

Le Président invite le comité syndical à voter ces crédits.

À l'unanimité, le comité syndical après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à La Malène, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 30/05/2021 et publié ou notifié le 30/05/2021